

37e Session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux - 29-31 octobre 2019

Discours de Mokhtar Hammami, Ministre des Affaires Locales et de l'Environnement

« Partenaire pour la démocratie locale »

Strasbourg, France – 30 octobre 2019

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

Je suis très honoré de représenter mon pays, la Tunisie démocratique, auprès de votre prestigieuse organisation qui, depuis 2014, s'est proposée de nous accompagner dans ce processus de transition démocratique au niveau local.

Je voudrai exprimer, devant votre instance, ma gratitude au Conseil de l'Europe pour sa louable initiative.

Ma présence en compagnie d'une délégation composée, essentiellement d'élus locaux, lors de la 37^{ème} session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, est un privilège et une distinction que nous apprécions à sa juste valeur puisque votre congrès a octroyé à la Tunisie le statut de « partenaire pour la démocratie locale ».

Cet octroi à la Tunisie du statut de « partenaire pour la démocratie locale » est une reconnaissance du bien-fondé et de la justesse de la démarche entreprise par mon pays avec courage et détermination, dans un contexte régional hostile à la démocratie.

Une détermination pour asseoir un tissu de collectivités locales comptant 350 communes gouvernées par des conseils élus au suffrage universel direct libre et compétitif. Les 350 communes couvrent la totalité du territoire en application de la constitution de 2014. Cette municipalisation de la totalité du territoire ne fut pas une tâche facile compte tenu des contraintes sociales et culturelles et compte tenu des moyens limités dont on dispose à cet effet puisque le gouvernement a dû faire face à des défis multiples tels les mouvements sociaux, certes, inévitables dans les périodes de transitions en plus du terrorisme.

Mais, le pari de la décentralisation, la vraie décentralisation, a été jusque-là tenu en dépit des insuffisances que nous essayerons de combler moyennant une planification réaliste. Un code des collectivités locales a été élaboré par des plumes tunisiennes pour répondre aux besoins et au contexte de la société tunisienne même si nous avons observé beaucoup d'expériences comparées qui nous ont été très utiles.

Sans l'ancrage de la démocratie locale et son intériorisation par les citoyens, la démocratie restera fragile et menacée par les retournements de situations que le contexte économique et social difficile peut favoriser.

Les mécanismes juridiques et institutionnels ont été mis à contribution pour garantir au cours des élections locales du 6 mai 2018, non seulement la liberté du vote, mais aussi et surtout l'élection de 47% de femmes au sein des conseils municipaux ainsi qu'un grand nombre de jeunes pleins d'ambitions.

Le paysage politique local est complètement transformé par l'émergence d'une nouvelle génération de gouvernants locaux désignés par les urnes et qui, même si elle a besoin d'apprendre à gérer les affaires locales de s'acclimater avec la rigueur administrative et budgétaire, mais cette émergence annonce une appropriation par la population locale de leurs affaires.

Une véritable rupture est en train de se réaliser progressivement avec une tradition de désintéressement de la « chose publique ».

Nous venons d'assister au lendemain des dernières élections à un réveil de la jeunesse et de la citoyenneté qui s'est concrétisé le week-end dernier par un mouvement citoyen sans précédent à l'échelle de la République et qui nous a surpris en tant que responsables nationaux et locaux puisque nous avons assisté à une initiative des jeunes pour nettoyer des quartiers et entretenir des écoles. On les a appuyés sans récupérer leur mouvement.

On peut espérer que cette initiative marque le déclenchement d'une appropriation plus accentuée et plus durable par les citoyens de leurs affaires locales.

Cela dit, la décentralisation qui se met en place a besoin de moyens humains et financiers pour permettre aux collectivités d'exercer leurs pouvoirs et de concrétiser leurs promesses.

Nous sommes conscients de nos difficultés et de l'impatience des élus locaux et des citoyens. Nous en débattons ensemble lors de rencontres et nous expliquons à nos élus et concitoyens que les moyens du pouvoir central sont limités d'un côté et que d'un autre côté la décentralisation suppose que les communes comptent d'abord et avant tout sur leurs propres moyens.

Pour autant, le potentiel local est manifestement sous-exploité.

Je crois que la fortification de notre société ne peut seulement dépendre du législateur ou de l'engagement de l'Etat, elle suppose aussi et tout autant la responsabilité des contribuables par le respect du devoir fiscal. Mais, cette conduite citoyenne ne se décrète pas elle dépendra plus de l'exemplarité de gouvernants locaux et nationaux que de lois et encore moins de leçons.

De même l'Etat s'engage à appuyer les collectivités à travers notamment le partage de la fiscalité locale progressivement tel que prévu par le code et appuyer l'investissement local.

Mesdames et Messieurs,

Le pouvoir n'exerce plus de tutelle, ses agents dans les territoires sont des gardiens de la légalité et ils ont pour mission d'accompagner les communes sans aucun commandement.

Le contrôle se fait déjà par le biais du juge.

Oui, l'Etat, se prépare à entreprendre des réformes fiscales et financières pour consolider les finances locales. Nous avons préparé un plan stratégique ambitieux pour le renforcement des capacités des élus et agents locaux dont une dizaine de milliers vont bénéficier au cours de l'année 2020 d'un programme prioritaire dispensé par des institutions de formation, des universités, des experts avec qui on a établi des conventions.

Certes, la formation est une chose primordiale sur laquelle on doit axer et développer notre coopération avec le congrès.

Mais, conscient du fait que la décentralisation ne se décrète pas par de simples textes juridiques furent-ils de nature constitutionnelle, l'Etat a élaboré un plan de mise en œuvre progressive de la décentralisation avec des objectifs précis et avec un redéploiement des moyens et sur une période de 27 ans.

Le réalisme nous conduit à préparer les conditions favorables à un transfert effectif et utile des compétences pour éviter les échecs qui risquent d'hypothéquer l'avenir du processus.

Toutefois, la libre administration suppose des initiatives locales que le gouvernement central se doit, en vertu du CCL, d'appuyer pour permettre aux communes de gérer leurs affaires convenablement et de rendre compte à leurs élus puisque la redevabilité gouverne aujourd'hui notre système politique.

La bonne gouvernance et la bonne gestion des deniers publics et l'exemplarité sont des exigences fortes que tous ceux qui sont en charge des affaires publiques doivent observer avec rigueur.

Chers membres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux,

la démocratie locale n'est pas seulement représentative, elle aussi et surtout une démocratie participative.

Elle suppose une gestion ouverte et transparente des affaires locales. On s'efforce de consacrer les garanties pour assurer l'effectivité du contrôle citoyen des affaires locales : répondre aux sollicitations des citoyens, par la publication du travail du conseil local sur les sites électroniques et la publication sur le journal officiel des collectivités locales.

La transparence est une exigence forte par le code des collectivités locales .

Dans le domaine de la planification l'obligation des collectivités est de tenir compte d'un impératif majeur, celui de :

- veiller à garantir l'égalité des chances entre l'homme et la femme.
- d'observer les objectifs de développement durable et de lutter contre la pauvreté, la protection de l'environnement asseoir des villes durables, et ce, dans le respect des droits de l'homme.

De même la protection de l'enfance et des femmes victimes de violence et personnes sans soutien sont des obligations à la charge des collectivités locales qui se doivent de prévoir des financements à cet effet.

Mesdames et messieurs,

On vient de le vivre lors de trois échéances électorales en un mois. Les électeurs viennent de sanctionner la majorité sortante au niveau national. Dans une démocratie, l'échéance électorale est souvent impitoyable. Et nous nous plions à la volonté de l'électeur.

Au total, en dépit d'un contexte géopolitique défavorable, la Tunisie a fait le choix de la décentralisation pour prémunir sa démocratie et pour rejoindre le camp des pays démocratiques. Les tunisiens sont fiers de leur choix et ils sont fiers d'être vos partenaires.

Mais la Tunisie doit être un exemple de démocratisation qui réussit. C'est l'intérêt de tous les pays démocratiques et de la région toute entière.

La constitution et le code des collectivités locales ont mis un cadre juridique favorable La coopération internationale, permettant ainsi toute forme d'aide et d'assistance aux collectivités locales.

Nous espérons que votre congrès encourage les communes européennes à coopérer et aider les communes tunisiennes pour partager les compétences et d'expertise dont elles ont besoin.

Certes, le chemin est difficile, mais la sagesse et l'exemplarité des élus locaux constituent des gages de réussite de notre processus de décentralisation.

Chers partenaires, je tiens à vous renouveler mes remerciements afin de porter et donner l'espoir à la réussite de notre destin commun.